RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00481
Numéro SIREN : 830 908 794
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 9363

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 200	599	601	1 001
	Fonds commercial (1)	60 000		60 000	60 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	44 895		44 895	42 000
	Constructions	509 216	40 164	469 052	462 859
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	719	186	533	
	Autres immobilisations corporelles	318 420	97 831	220 590	284 975
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	32		32	32
	TOTAL (II)	934 482	138 779	795 702	850 868
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	47 000		47 000	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	745 520		745 520	296 038
	Autres créances	872 917		872 917	331 885
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	699 633		699 633	840 973
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 365 071		2 365 071	1 468 896
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	3 299 553	138 779	3 160 773	2 319 763

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	32
(3) dont créances à plus d'un an	

Certifiés conformes par la présidence

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	61 000	61 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 100	6 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 092 289	1 092 289
	Report à nouveau	915 071	
	Résultat de l'exercice	32 688	915 071
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 107 148	2 074 460
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	2 199	128 228
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	910 780	67 869
	Dettes fiscales et sociales	140 647	49 206
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 053 625	245 303
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 160 773	2 319 763

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	32 687,91	915 070,80
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 053 625	245 303
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ABC
Société par actions simplifiée
Au capital versé de 61.000 euros
Siège social : 17B Avenue du Général de Gaulle
60550 VERNEUIL EN HALATTE
830 908 794 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 30 JUIN 2021

Le trente juin de l'an deux mille vingt et un, à Verneuil en Halatte,

Madame Gaëlle THONET
Demeurant 5, Rue Grolée, 69002 LYON 2ème arrondissement
Associée unique de la Société ABC,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Gaëlle THONET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2020

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 32.687,91 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Dépenses somptuaires

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

GT

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 32.687,91 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur :	915.070,80 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	32.687,91 euros.
Total :	**947.758,71 euros.**

Affectation

- Dotation aux autres réserves, soit :	947.758,71 euros
Total :	**947.758,71 euros**

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en euros)
31.12.2019	0 euros
31.12.2018	450.000 euros
31.12.2017	210.000 euros

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, cependant les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies, à savoir :

- Bail commercial conclu le 1er mars 2018 à LYON entre Monsieur Grégory THONET et Madame Gaëlle THONET (bailleurs) au profit de la société ABC (Preneur) au 5 Rue Grolée – 69002 – LYON : loyers 48.000 € outre 3.998,76 € au titre de charges locatives.

- Madame Gaëlle THONET possède dans les grands livres de la société un compte courant d'associé. Celui-ci présentait un solde créditeur de 598,99 euros au 31.12.2020

GT

QUATRIEME DECISION - REMUNERATION DU PRESIDENT

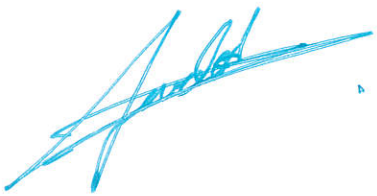
L'associée unique prend acte que Madame Gaëlle THONET, Présidente a perçu une rémunération à hauteur de 107.740,32 euros brut au titre de l'exercice clos le 31.12.2020.

Toute rémunération relative à cette fonction au titre de l'exercice suivant fera l'objet d'une décision ultérieure.

CINQUIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associée unique
Madame Gaëlle THONET



GT